



## **COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**- Séance du lundi 3 novembre 2025**

### **ORDRE DU JOUR**

**I. Désignation d'un secrétaire de séance**

**II. Installation du C.A et des instances**

**III. Règlement intérieur du CA et Adoption du procès-verbal du CA du 8 juillet 2025**

**IV. Activités éducatives et pédagogiques**

- Protocole EPS
- Protocole Local d'Evaluation (PLE)
- Liste des indemnités pour missions particulières 2025/26
- Calendrier prévisionnel 2025/26
- Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique et éducatif de l'établissement
- Programme d'activités 2025/26

**V. Activités financières et de gestion**

- Convention de mise à disposition de locaux avec l'UNSS 14 pour un atelier Danse
- Tarifs divers 2026
- Clés de répartition des charges
- Acceptation d'un don de 13,36€

**VI. Questions diverses**

**Président : Laurent MACREL, Proviseur**

**Secrétaire : Fannie DUCLOS, Proviseure-adjointe**

**Total des membres du CA : 28**

**Quorum : 15**

**Présents : 24**

**Votants : 24**

**Invité : /**

**I. Désignation d'un secrétaire de séance – Ordre du jour**

Mme DUCLOS est désignée secrétaire de séance.

**II. – installation du CA et des commissions**

M. Macrel félicite les personnes élues par leurs pairs pour siéger au CA du lycée A Chartier.

Pour mémoire,

% de participation	Parents	Personnels enseignants et d'éducation	Personnels IATSS
2024	20,2%	70%	92,9%
2025	22% (vote dématérialisé)	68%	92,9%

M. Macrel a reçu en amont une proposition des différents collèges pour être représentés dans les différentes instances. Il remercie chaque liste de ce travail préparatoire et d'avoir désigné des candidats pour les instances.

M. Macrel met au vote la composition des instances du lycée Alain Chartier pour 2025/26. Adoptée à l'unanimité

Arrivée d'un 24<sup>ème</sup> membre à 18h05.

**III. Règlement intérieur du CA et Adoption du procès-verbal du 8 juillet 2025**

a) M. Macrel met au vote le règlement intérieur du CA. Adopté à l'unanimité

b) M. MACREL, n'ayant reçu aucune demande de rectification du PV du dernier CA en date du 08/07/2025 (annexe 3), en propose l'adoption. Adopté à l'unanimité moins une abstention

**IV. Activités éducatives et pédagogiques**

**1. Protocole EPS**

Le protocole d'évaluation et de rattrapage de l'EPS en Terminale est présenté au CA pour information. Ce protocole, saisi sur l'application Ipackeps par les enseignants d'EPS, mentionne le contenu des enseignements et leur évaluation, les modalités de rattrapage et les adaptations d'épreuves pour les élèves qui bénéficient de dispense partielle à la pratique de l'EPS. L'organisation de l'EPS est basée sur des barrettes de 2 classes en Terminale. Il y a trois contrôles continus en cours de formation durant l'année de terminale. Les élèves du cycle terminal choisissent 2 « menus » d'activités : yoga-danse-boxe ou escalade-demi-fond-volley. Les dates d'évaluation de chaque discipline sont fixées. Ce sont des épreuves encadrées. Les notes obtenues en Terminale sont prises en compte au titre du contrôle en cours de formation du bac.

Le protocole, volumineux, a été mis sur Pronote à destination des élèves et familles de Terminale.

**2. Protocole Local d'Evaluation ou P.L.E (annexe 4)**

La circulaire de rentrée 2025 de l'Education Nationale a rappelé l'obligation pour les lycées généraux et technologiques de mettre à jour leur protocole d'évaluation pour le cycle terminal, dont le contrôle continu compte pour 40% dans l'obtention du baccalauréat. Il s'agit pour chaque discipline, non évaluée en épreuves terminales en juin, de définir le nombre minimal de devoirs requis dans une discipline donnée pour qualifier sa moyenne de significative. Si un élève n'a pas ce nombre minimal de devoirs requis dans une matière donnée, il verra sa moyenne semestrielle annulée et remplacée par une épreuve de remplacement positionnée en fin de semestre.

Chaque discipline a donc travaillé sur ce protocole, cf PJ, présenté pour information au CA.

Un parent demande s'il y a une harmonisation des notes entre les différents professeurs d'une même discipline. M. Macrel répond qu'il compare les moyennes entre les groupes de spécialité pour la même discipline pour voir s'il y a trop d'écart entre les groupes et demande aux collègues de trouver une harmonisation si les écarts sont trop importants (4 ou 5 points par exemple).

Un parent demande s'il y a aussi une comparaison/harmonisation entre les lycées. M. Macrel explique qu'il y a une comparaison au niveau académique entre les résultats au cours de l'année et ceux des épreuves finales entre le lycée A Chartier et les autres lycées de l'académie de Normandie. Le lycée Chartier obtient des résultats supérieurs aux résultats académiques pendant l'année, ce qui correspond au taux de réussite au bac très élevé (98%). M. Tassin se demande si le niveau d'exigence est très élevé au lycée Chartier et peut pénaliser les élèves sur Parcoursup. M. Macrel rappelle que sur Parcoursup, le niveau des classes est indiqué (TB, B, Moyen) afin de donner un repère aux moyennes des élèves et que de très nombreux autres critères peuvent être pris en compte dans le classement des candidatures (autonomie des élèves, projet d'études cohérent avec les spécialités suivies, capacité de travail, cordées de la réussite, options...).

### 3. Liste des indemnités pour missions particulières (IMP) octroyées en 2025/26

L'établissement a reçu 12,5 IMP pour 2025/26, 1 IMP correspondant peu ou prou à 1 HSA (heure supplémentaire annnée).

En voici la ventilation pour information :

5 pour les référents pour les ressources et usages pédagogiques numériques, 0,5 pour le référent culture, 1 pour le référent pHARe, 0,5 pour le référent décrochage scolaire, 5 pour les coordinateurs de discipline et 0,5 IMP pour la référente égalité F/G.

### 4. Calendrier scolaire 2025/2

M. Macrel balaie le calendrier 2025/26 établi à titre prévisionnel.

Il propose, en raison de la tenue du forum des formations post-bac le vendredi 19 décembre 2025 ap-m, la banalisation de la dernière heure de cours de 16h30 à 17h30. Cela concerne 6h de cours : 2h d'enseignement scientifique (en 1<sup>ère</sup>), 1h d'anglais (en 1<sup>ère</sup>), 1h de mathématiques (en 2de), 1h de philosophie (en Term) et 1h d'histoire-géographie (en Term).

Les élèves de Terminale seront libérés l'ap-m pour participer au forum et les élèves de 2de et de 1<sup>ère</sup> bénéficieront d'une heure libérée pour y participer. Adopté à l'unanimité

### 5. Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique 2024/25 du lycée

M. Macrel fait lecture des points du rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique et éducatif du lycée A Chartier pour 2024/25.

Il met en exergue le % élevé de filles dans l'établissement (60%), les très bons résultats au baccalauréat depuis plusieurs années (98%), l'offre variée et complémentaire d'enseignements de spécialité et d'options facultatives et le % important d'élèves intégrant une CPGE (entre 13 et 15%), signe d'une formation initiale de qualité. Il remarque par ailleurs que le taux de passage en 1<sup>ère</sup> générale, actuellement en-dessous de 80%, pourrait être probablement plus élevé et la relative désaffection des filles pour les sciences, 50% de filles en enseignement de spécialité Maths en 1<sup>ère</sup> alors que le % de filles en 1<sup>ère</sup> est de 65,4%.

M. Henry fait la remarque que le bac Blanquer est un bac local et non plus national et craint que la baisse des dotations entraîne la perte de l'offre éducative (par exemple une offre réduite en enseignements de spécialité). Pour M. Macrel, l'offre de spécialités et d'options facultatives doit être maintenue absolument dans les choix à venir lors de la réflexion sur la DHG 2026/27.

Mme Quevreux craint également la perte d'options facultatives par manque de moyens qui sont pourtant la richesse de l'établissement.

M. Macrel met au vote le rapport. Adopté à l'unanimité

### 6. Programme d'activités 2025/26

M. Macrel présente le programme d'activités pédagogiques et éducatives retenues pour 2025/26.

Il rappelle le contexte budgétaire contraint, avec la baisse sensible du Pass Culture (1 556€ accordés pour 2025/26, soit 2,72€/élève/an), la suppression de l'aide aux projets éducatifs du Conseil régional, soit -5 700€ (10€/élève) et la baisse à venir de la dotation globale de fonctionnement (- 11 700€) annoncée par le conseil régional pour 2026.

Une professeure indique que d'autres projets ne demandant pas de financement sont proposés aux élèves comme la nuit du code, le Prix Bayeux des correspondants de guerre... et enrichissent l'offre éducative et pédagogique au sein du lycée.

Un parent demande si toutes les familles sont en capacité de payer le montant du séjour en Irlande. Mme Vial répond qu'il s'agit du montant maximal demandé car des actions seront menées par les élèves afin de faire baisser le prix du voyage. Une professeure précise que des comités d'entreprise et des communes peuvent parfois aider au financement des voyages scolaires.

Mise au vote de la participation des familles de 10€ par élève pour le séjour à Paris (mémorial de la Shoah, Musée de l'Homme). Adopté à l'unanimité

Mise au vote de la participation des familles de 555€ maximum par élève pour le séjour en Irlande et des conventions liées. Adopté à l'unanimité

Mise au vote de la participation des familles de 10€ par élève pour le séjour à Paris (Cité de l'économie, visite du triangle d'or). Adopté à l'unanimité

Mise au vote de la participation des familles de 220€ par élève pour le séjour en Norvège et des conventions liées. Adopté à l'unanimité

Mise au vote de la signature d'une convention pour le projet «sommet des pôles ». Adopté à l'unanimité

## V. Activités financières et de gestion

### 1. Convention

Mme VIAL présente une convention de mise à disposition de locaux pour un atelier Danse au profit de l'UNSS du Calvados. Mme Quevieux, professeure d'EPS, prend la parole pour en expliciter le contenu.

M. Macrel sollicite l'autorisation du CA pour signer la dite convention. Adopté à l'unanimité

### 2. Tarifs divers 2026

Mme Vial liste les différents tarifs à adopter en CA pour diverses prestations. Adoptés à l'unanimité

### 3. Clés de répartition des charges

Mme Vial explique que la construction du budget 2026 nécessite la validation en amont des clés de répartition des charges entre le service de restauration et le service général.

M. Macrel met au vote les clés de répartition tels que proposés par Mme Vial. Adoptée à l'unanimité

### 4. Acceptation d'un don

L'assistante de LV américaine de l'an dernier fait le don de 13,36€ (solde restant sur sa carte de self) au lycée Alain Chartier. Elle est rentrée aux Etats-Unis et a clôturé ses comptes en France.

Mise au vote de l'acceptation du don. Adopté à l'unanimité

## VI. Questions diverses

Une professeure demande s'il serait possible de réserver une partie du parking pour le personnel du lycée. Le représentant de la commune répond que c'est impossible car cela serait inéquitable pour les habitants de Bayeux. Plusieurs personnes signalent que le problème est accentué par le permis à 17 ans et le recours aux voitures sans permis des lycéens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 19h10.